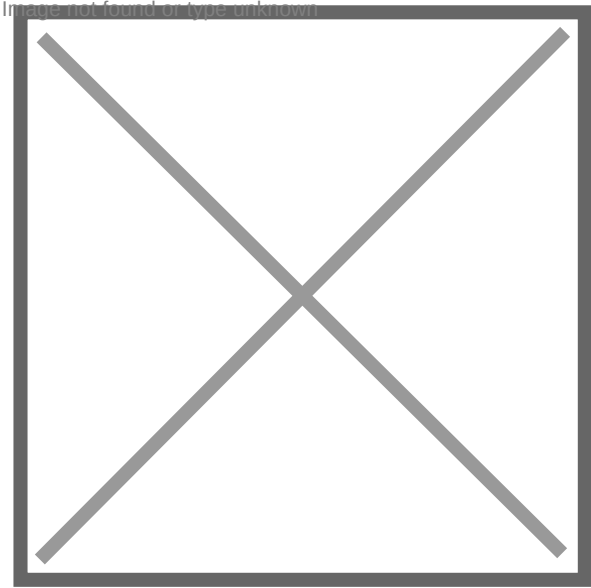




Ma fille veux vivre avec son beau-pere apres notre s'eparation

Par mamounette, le 12/01/2008 à 14:52

pourriez vous me dire si c'est possible et comment dois je faire

Par **mademoiselle_k**, le **13/01/2008** à **21:51**

bonsoirrnmon beau père a priori n a aucun droit sur votre enfant sauf si vous avez consenti à une délégation d autorité parentale c est à dire à ce que judiciairement il ai été établi une "sorte de partage" des droits éducatifs envers votre enfant.rnSi tel n'est pas le cas vous êtes légitimement en droit de vous opposer à cette idée